



Département du Rhône
Commune de Montrottier

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

En exercice : 14
Présents : 13
Votants : 13

L'an **DEUX MILLE VINGT-DEUX**
Le **VINGT-SEPT OCTOBRE**

Le Conseil municipal de la commune de Montrottier dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Michel GOUGET, Maire

Date de la convocation du conseil municipal : **21 octobre 2022**

Etaient présents : Michel GOUGET, Véronique CROZET, Michel VIANNAY, Laura JOURNET, Jean-François POISSON, Bernard CHAVEROT, Catherine DUNAUD-MARMOZ, Evelyne PANISSET (arrivée en cours de séance), Irène CHAMBE, Lydie LAURENT, Régis COQUET, Jean-Paul FARJOT, Myriam RAYNARD.

Membre absent excusé : Bernard BOUCHET.

Secrétaire de séance : Véronique CROZET.

2022-62

**Subvention versée à l'école publique de Montrottier –
Année scolaire 2022-2023.**

Madame Véronique CROZET, 1^{ère} adjointe au Maire, rappelle que pour faciliter la gestion des fournitures scolaires, il a été décidé le 28 septembre 1989, de verser directement une subvention aux écoles et que celles-ci gèrent leur budget « fournitures scolaires ».

Considérant le nombre d'enfants inscrits à l'école publique en octobre 2022,

Considérant qu'il revient au Conseil municipal de se prononcer sur la reconduction du dispositif de versement d'une subvention allouée à l'école publique de Montrottier pour la gestion du budget « fournitures scolaires » au titre de l'année scolaire 2022-2023,

Considérant les crédits ouverts au compte 6574 du budget primitif 2022 – budget principal,

Il est proposé au Conseil municipal, au titre de l'année scolaire 2022-2023, de maintenir :

- le dispositif de versement existant,
- le montant attribué à chaque enfant à hauteur de 55 € et d'effectuer un seul versement en novembre 2022 au regard du nombre d'enfants inscrits en octobre 2022, soit une subvention calculée comme suit : 55 € x 127 élèves = 6 985 €.

Le Conseil municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **DECIDE** de maintenir le dispositif de versement d'une subvention allouée à l'école publique de Montrottier pour la gestion du budget « fournitures scolaires » au titre de l'année scolaire 2022-2023,
- **APPROUVE** le versement d'une subvention de 6 985 €, au mois de novembre 2022, au titre de l'année scolaire 2022-2023,
- **DIT** que cette dépense sera imputée au compte 6574 du budget principal 2022,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre l'ensemble des mesures administratives et comptables d'y rapportant.

Accusé de réception en préfecture
069-216901397-20221027-DE2022-62-DE
Date de télétransmission : 28/10/2022
Date de réception préfecture : 28/10/2022

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme au registre

Le Maire,

Michel GOUGET



La secrétaire de séance,

Véronique CROZET

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke, representing the signature of Véronique Crozet.

Le Maire, Michel GOUGET, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en préfecture le : **28 OCT. 2022**

De sa publication sur le site internet de la commune le : **28 OCT. 2022**



Mairie de Montrottier - Tel 04 74 70 13 07 - Fax 04 74 70 20 39
Email : mairie@montrottier.fr

Accusé de réception en préfecture
069-216901397-20221027-DE2022-62-DE
Date de télétransmission : 28/10/2022
Date de réception préfecture : 28/10/2022